

Bureau du Conseil d'Administration du 5 juin 2025

Délibération n°2025 - 04 - BUR

Subvention - Avis du bureau

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins.

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration.

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Considérant que le montant sollicité par les demandeurs imposent l'avis du Bureau et la présentation en Conseil d'Administration (+ de 10 % de l'enveloppe annuelle des subventions).

Décide:

_	de donner un avis a la demande de subvention 5-I-SUB-674 déposée par la FFCAM
	Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne) dans le cadre de la réfection du Refuge de la
	Lavey, pour un montant de 25 000 €. Le Parc participe uniquement au lot n°3 visant à améliorer les
	performances environnementales du refuge de la Lavey par phyto-épuration.

Le Président du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Samuel SEMPE

Le Directeur adjoint

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes:

Pour : S Contre : Abstention :